

Le 4 juin 2018

Le groupe Bolloré a pris connaissance avec stupéfaction des déclarations d'Anne Hidalgo et du Syndicat Mixte Autolib Velib.

Il tient à rappeler que par contrat signé entre les parties il est clairement précisé que le groupe Bolloré, qui devait déjà financer les investissements, ne pouvait prendre à sa charge plus de 60 millions d'euros de pertes de ce service de transport public.

Le groupe Bolloré signale qu'il n'a cessé d'alerter le Syndicat depuis trois ans de la dérive financière du service sans qu'aucune mesure ne soit prise et regrette cette polémique qui va encore nuire à l'image du service et peser sur ses performances. Rappelons, par exemple, que lors de la dernière journée sans voiture à Paris les VTC à moteurs thermiques ont eu le droit de circuler et pas les Autolib électriques.

Le groupe Bolloré tient, enfin, à rappeler que bien qu'il s'agissait à l'époque d'une première mondiale, le service a débuté dans les délais exigés.

Son fonctionnement a donné parfaitement satisfaction sur le plan technique – longévité des batteries, robustesse des véhicules, fiabilité des services de réservation et de systèmes informatiques, efficacité et empathie des 500 salariés embauchés pour faire fonctionner le service.

Ce service du groupe Bolloré, qui a permis de couvrir de bornes de recharge électrique une grande partie de l'Ile-de-France, a d'ailleurs été choisi pour ses performances dans de nombreuses villes mondiales : Los Angeles, Singapour, Turin.

Comme pour Velib, qui a été récemment reconcéder à un tiers, le Syndicat peut parfaitement reconcéder s'il le souhaite le service Autolib à un nouvel opérateur.

En attendant, les équipes du groupe Bolloré continuent à déployer tous leurs efforts pour assurer aux usagers une qualité de service afin qu'ils ne soient pas pénalisés.

Contacts

Michel Calzaroni – m.calza@dgm-conseil.fr / 06 07 34 20 14

Shahan Sheikholeslami – shahan@dgm-conseil.fr / 06 26 28 62 79